

## RESERVATION DES PLACES PAR INTERNET : ENTRE GARDE-FOUS ET DANGERS POTENTIELS

Le comité de pilotage de l'expérimentation de « *RDV permis* » obtenu par le SNICA-FO l'an dernier a tenu une nouvelle réunion ce mardi 21 juillet à Nîmes.

Ce comité est constitué de représentants de la DSR-ERPC, des organisations syndicales (à noter l'absence de la CGT depuis le début), des organisations patronales d'auto-écoles, des BER concernés et des enseignants « *éclaireurs* » chargés de donner leur avis sur cette expérimentation.

L'expérimentation, issue de la loi sur les mobilités, prendra fin au 31 mars 2021 et un cabinet d'audit privé sera en charge d'évaluer l'atteinte de ses objectifs.

### Les points saillants

➡ **Depuis la reprise d'activité les taux de réussite sont à la hausse** dans les départements expérimentaux comme dans les autres (moyenne nationale autour de 62%).

➡ **Pour l'heure et en moyenne, 2,2% des places sont réservées par des plateformes.**

Ces plateformes réservent les places pour le compte de leurs clients à la manière des AE traditionnelles. C'est ainsi que « *l'épicerie* » des candidats libres issus de ces plateformes est pour le moment évitée.

➡ **Comme on pouvait s'y attendre, lorsque les places sont publiées, c'est la foire d'empoigne.**

Toutes les places sont réservées en quelques minutes et certaines AE restent bredouille.

Cette situation est de surcroît aggravée par le fait que certains EECSR réservent trop de places par rapport à leur besoin.

Selon la DSR, un nombre « *raisonnable* » de places correspondrait à 6 places d'examen par enseignant travaillant sur une base de 35H par semaine. C'est ainsi qu'au-delà, les BER auront la possibilité de réduire le nombre de places réservées.

La DSR crée donc un « *seuil de sur réservation* » mis en place à partir du 15 septembre.

Durant 48h, les AE qui auront atteint leur seuil, ne pourront plus réserver de places d'examen, afin de donner la priorité aux autres.

Le SNICA-FO revendique qu'une attention particulière soit également portée aux taux de réussite des établissements qui souhaiteraient aller au-delà de leur besoin habituel.

■ **Pour éviter que les ECSR des départements limitrophes ne viennent trop lourdement se positionner sur des créneaux d'un autre département** (ce qui est autorisé sans formalités avec rendez-vous permis), la DSR va créer une « *priorité départementale* » de réservation des places.

A compter du 15 août, les départements limitrophes n'auront connaissance des places offertes que 48H après les départements concernés.

## Alerte !

**La DSR souhaite mettre à disposition des candidats et AE via une carte interactive, les taux de réussite par centre d'examen !**

Le SNICA-**FO** est opposé à cette mesure aux conséquences délétères tant pour les IPCSR que pour les candidats.

### Pourquoi ?

*Parce que les IPCSR des centres où les taux de réussite sont les plus faibles seront pointés du doigt. Pourtant de multiples facteurs expliquent ces différences (qualité de la formation, public rencontré etc.)*

*Parce qu'à terme, certains centres se trouveraient menacés de fermeture, les candidats privilégiant naturellement les centres où les taux de réussite sont plus élevés.*

*C'est la proximité du service public qui en pâtirait ainsi que la variété des lieux de mission des agents.*